



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 19 septembre 2017
19 heures 00

GF/CC

N° 002180

CCPAL - Entretien
des Zones d'Activités
- Convention de mise
à disposition de
service

Affiché le :

Le mardi 19 septembre 2017 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 13 septembre 2017, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu, le IV de l'article 1609 non/es C du Code Général des Impôts,

Vu, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon approuvé le 10 juillet 2017 par la CLECT,

Dans le cadre du transfert de la compétence sur les zones d'activité et pour permettre à la CCPAL de déterminer un mode de gestion le plus approprié, il a été convenu avec la Communauté de Commune de mettre en place une convention d'entretien des zones d'activité transférées.

Cette prestation d'entretien et de gestion des Zones d'Activité reprend les éléments d'évaluation retenus par la Ville et la CCPAL pour déterminer le montant forfaitaire annuel de 11 742 €, destiné à la gestion des zones d'activité.

Cette convention annuelle prendra fin le 31 Décembre 2017. La Communauté de commune sera alors à même d'assurer l'entretien des zones d'activité sur l'ensemble de son territoire.

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

Approuve la Convention de de prestation d'entretien des zones d'activité sur la Ville d'Apt ;

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents dans ce cadre et notamment la Convention de prestation d'entretien,

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Dominique SANTONI**